



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Unité départementale Rouen-Dieppe

Rouen, le

12 SEP. 2025

Affaire suivie par : Bruno Charpentier

Mél : bruno-j.charpentier@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le président,

Par courrier du 18 juin 2025, vous avez souhaité avoir connaissance de l'audit d'adéquation ATEX (atmosphères explosives) réalisé au sein de l'établissement LUBRIZOL en 2019.

Vous trouverez ci-joint le rapport de cet audit, réalisé du 15 avril au 7 juin 2019. Les annexes de ce rapport ont la forme de tableaux informatiques. Elles ne peuvent être jointes au présent courrier, car contenant des informations de localisation des équipements, et sont donc non communicables conformément à l'annexe II de l'instruction du gouvernement du 12 septembre 2023.

La DREAL a en conséquence réalisé une synthèse de ces données :

- Pour les équipements électriques :
 - 2205 équipements inventoriés (capteurs, boutons, armoires électriques, boîtes de jonction, éclairages, moteurs...),
 - 1305 équipements conformes, 622 non conformes à la date de l'audit, 273 non vérifiés (accessibilité...) et 5 hors service,
 - Inventaire des principaux défauts :
 - 118 équipements sans marquage ATEX,
 - 108 mises à la terre absentes ou mal serrées,
 - 105 défauts de presse-étoupe (mal serré, mal montés ou non obturés, ou sans marquage ATEX),
 - 79 équipements avec absence de plaque ou plaque illisible,
 - 56 vis de blocage mal serrées ou absentes,
 - 32 équipements avec câble électrique formant plusieurs boucles,
 - 21 présences de corps étrangers (téflon, silicone...),
 - 11 équipements détériorés,
 - 9 équipements inadaptés au type de zone,
 - 9 couvercles mal serrés.
- Pour les équipements non électriques :
 - 654 équipements inventoriés (vannes, pompes, agitateurs, filtres...),
 - 283 équipements conformes, 302 déclarés comme non conformes,
 - Les non-conformités sont principalement liées au risque de formation d'électricité statique ou au risque de surchauffe, en l'absence de justification formelle de la conformité aux préconisations constructeur, sous réserve que celles-ci existent. En effet, comme l'indique le rapport d'audit :
 - « Les points suivants ne sont pas compris dans le périmètre de notre prestation :
 - les analyses de risques sur les matériels non certifiés ATEX (matériel non électrique),
 - l'analyse des documents fournisseurs des matériels, afin de vérifier le respect des conditions d'utilisation, d'entretien et de maintenance prévus par le constructeur »

- Le type d'observations figurant dans ce rapport est le suivant (exemple de commentaire pour les paliers d'une pompe) : « Vérifier le dimensionnement des paliers, vérifier que la notice d'entretien prévoit le graissage et le remplacement des paliers avant leur durée de vie théorique. Mise en place d'un plan de lubrification qui fera l'objet d'un plan de maintenance préventive et maintenu selon les préconisations du constructeur (plan de maintenance préventive à fréquence imposée). »

Il convient par ailleurs de préciser plusieurs points :

- les bâtiments A5 et A4 de l'usine de Rouen, principalement impliqués dans l'incendie du 26 septembre 2019, ne comportaient aucune zone ATEX ;
- cet audit était le premier audit de vérification de l'adéquation des équipements au zonage ATEX. Les équipements inaccessibles seront rendus accessibles lors du prochain audit ;
- le nombre de non-conformités indiqué dans le rapport de la DREAL est de 377. En effet, 245 équipements avaient déjà été remis en conformité par la société LUBRIZOL entre la date de l'audit et la date de la visite DREAL de mars 2025. Dans la suite de la visite d'inspection du 13 mars 2025, j'ai mis en demeure le 5 mai 2025 la société LUBRIZOL de poursuivre cette mise en conformité. Le respect de cette mise en demeure a été vérifié lors d'une nouvelle visite de la DREAL en date du 16 juillet 2025, ce qui a conduit à lever la mise en demeure du 5 mai 2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
[Signature]
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Zoheir BOUAOUICHE

PJ : RapportATEX-LZ-2019anonymise.pdf

**Monsieur le président
Union des Victimes de LUBRIZOL
Mairie
Place Brévière
76440 FORGES-LES-EAUX**